République française
Ville de Saint-Cloud
Pôle Solidarité, citoyenneté et santé

Arrêté Municipal N°2022 – 355

Arrêté Municipal portant sur délégation temporaire de fonctions d'officier d'état-civil à Madame Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Conseillère Municipale

Le Maire de la Ville de Saint-Cloud,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L.2122-18 et L.2122-32,

VU le Procès-Verbal des élections municipales du 15 mars 2020,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, portant élection du Maire et des Adjoints,

CONSIDÉRANT l'empêchement du Maire à la date du 16 septembre 2022, et que tous les adjoints au maire sont titulaires d'une délégation,

CONSIDÉRANT qu'il convient de donner délégation à un conseiller municipal afin de célébrer un mariage à cette date,

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Conseillère Municipale, reçoit, en l'absence du Maire et du fait que tous les adjoints au Maire sont titulaires d'une délégation, une délégation temporaire des fonctions d'Officier d'état-civil pour la célébration du mariage suivant :

16 septembre 2022 à 15h00 : Stéphane RAMARÉ et Ingrid COLLET

Article 2 : Madame la Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera :

- Transmis au sous-Préfet de Boulogne-Billancourt
- Transmis au trésorier principal de Saint-Cloud
- Notifié à l'intéressé(e)
- Publié dans l'officiel de Saint-Cloud

Télétransmission de l'acte le : 31 AOUT 2022
Numéro A.R. – Préfecture : 22-17408
Publication électronique de l'acte le : - 1 SEP. 2022
~~Numéro~~ :
~~Ou notification de l'acte le~~ :
Acte exécutoire le : - 1 SEP. 2022

Fait en Hôtel de ville de Saint-Cloud, le 31 AOUT 2022

Éric BERDOATI,
Maire
Vice-Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

MAIRIE DE SAINT-CLOUD (Hauts-de-Seine)

SAINT-CLOUD